

CONTRAT D'ABONNEMENT AU TELEALARME

INFORMATIONS ABONNEMENT (à compléter)

Abonné N° :

N° APPA :

Tunstable N° :

Série :

Type :

LE PRESENT CONTRAT EST CONCLU

Entre

D'une part :

L'asbl APPA
56/0/9 Rue de la Station
7060 Soignies
067 84 30 42

Représentée par : Monsieur François GOMEZ, Directeur Général
Madame Ana DA COSTA DIAS, Directrice

Et d'autre part : « L'abonné(e) »

Madame/Monsieur (à compléter) :

Adresse (à compléter) :

Tél (à compléter) :

Mail (à compléter) :

Vignette de la mutuelle (à compléter) :

IL EST CONVENU CE QUI SUIV

▪ Article 1

APPA asbl fait bénéficier l'abonné(e) de son service de télé-vigilance, 24 heures sur 24, tout en garantissant le secret professionnel.

La vie privée de l'abonné(e) est respectée puisque la communication n'est autorisée que lorsqu'il (elle) a lancé l'appel.

En partenariat avec Télé-Secours asbl, APPA s'engage à assurer à l'abonné(e) les services suivants :

- accuser réception à chaque appel reçu et tenter d'entrer en communication avec l'abonné(e) ;
- en cas de dialogue avec celui-ci, obtempérer aux demandes faites ;
- en cas de dialogue confus ou absence de réponse, prendre tous les contacts avec proches ou parents comme consigné dans la fiche de renseignements établie de commun accord avec la personne ;
- s'assurer que ces contacts ont été suivis d'effet.

La responsabilité de l'asbl APPA et de son partenaire se limite à prendre toutes les dispositions utiles découlant d'un appel lancé par l'abonné(e), réceptionné par sa centrale et ce conformément aux procédures consignées dans la fiche de renseignements.

▪ Article 2

L'abonné(e) doit porter à la connaissance d'APPA dans les plus brefs délais des modifications à apporter à la fiche de renseignements.

APPA asbl pourra se renseigner directement auprès de ses abonné(e)s pour vérifier si la fiche de données correspond toujours bien à la réalité.

▪ Article 3

A.P.P.A met à disposition de l'abonné(e) un appareil de télé-vigilance muni de tous les accessoires utiles.

Par signature du présent contrat d'abonnement, l'abonné(e) reconnaît que ce matériel est en parfait état de fonctionnement. Il/Elle s'engage à l'utiliser conformément aux consignes d'utilisation reçues. Le remplacement dû à une mauvaise utilisation sera à charge de l'abonné(e).

L'abonné(e) préviendra immédiatement APPA de toute défaillance manifeste de l'appareil ou d'un accessoire. La maintenance de l'appareil ainsi que les réparations éventuelles seront effectuées exclusivement par un délégué d'APPA sans frais pour l'abonné (e) sauf si sa responsabilité est engagée par une mauvaise utilisation.

▪ Article 4

Le prix global s'élève à€/par mois (à compléter) payable par **ordre permanent sur le compte BE47-776-5984689-80 de APPA mentionnant en communication le N°.....(à compléter)**

Tout abonnement commencé avant le 16 est dû entièrement. Il est dû pour moitié à partir du 16.

Le prix de l'abonnement est susceptible d'être adapté au 1er janvier de chaque année. Dans ce cas, APPA est tenu d'en informer les abonné(e)s par courrier au moins 30 jours avant l'entrée en vigueur du nouveau prix et l'abonné(e) pourra résilier son abonnement si le prix adapté ne lui convient pas. Les frais de placement s'élèvent à 49.50 € payables au comptant par virement bancaire sur le compte mentionné ci-dessus.

▪ Article 5

Le présent abonnement prend cours le/..../.... (à compléter) pour une durée indéterminée.

Chacune des parties contractantes peut résilier l'abonnement moyennant un préavis d'un mois, prenant cours le jour de l'envoi de la notification du préavis.

Lorsque le contrat est résilié, l'abonnement du mois en cours est dû.

L'abonné(e) dont le contrat est résilié est tenu de restituer l'appareil muni de tous ses accessoires, notamment l'émetteur, mis à sa disposition, au plus tard à la fin du mois de préavis.

Tout appareil non remis dans les délais sera facturé au prix de 726 €. Toute perte de l'émetteur sera facturée au prix de 100 €.

SIGNATURE

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu un exemplaire du présent contrat convention et déclare en accepter les conditions.

Fait en double exemplaire à, le / / (à compléter)

L'abonné(e)
Précédé de la mention « lu et approuvé »

Pour APPA asbl
Ana DA COSTA DIAS
Directrice

L'asbl APPA collabore avec

